



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Principal – Affectation des résultats 2020

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget Principal pour l'année 2020, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 729 495,69 €		- 1 557 799,76 €	- 2 287 295,45 €	D 227 970,65 € R 194 165,91 €	- 33 804,74 €	- 2 321 100,19 €
FONCTIONNEMENT	2 147 776,32 €	513 305,43 €	2 599 035,46 €	4 233 506,35 €			4 233 506,35 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020							4 233 506,35 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							2 321 100,19 €
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							1 912 406,16 €
Total affecté au c/ 1068 :							2 321 100,19 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020							
Déficit à reporter (ligne 002)							0,00 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du 30 mars 2021 portant adoption du compte administratif 2021 relatif au Budget Général,
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 8 février 2020,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2020 sur le budget Principal de la manière prévue ci-dessus.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe Ordures Ménagères – Affectation des résultats 2020

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères pour l'année 2020, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	99 206,02 €		51 237,24 €	150 443,26 €	D 8 216,63 € R - €	- 8 216,63 €	142 226,63 €
FONCTIONNEMENT	31 068,12 €	- €	36 993,07 €	68 061,19 €			68 061,19 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020							68 061,19 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							- €
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							68 061,19 €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020							
Déficit à reporter (ligne 002)							0,00 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du 30 mars 2021 portant adoption du compte administratif 2020 relatif au budget annexe déchets,
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 8 février 2021,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2020 sur le budget annexe Ordures Ménagères de la manière prévue ci-dessus.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe Maison des Artisans – Affectation des résultats 2020

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe Maison des Artisans pour l'année 2020, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 37 737,69 €		- 1 562,63 €	- 39 300,32 €	D 1 360,80 € R - €	- 1 360,80 €	40 661,12 €
FONCTIONNEMENT	69 439,01 €	51 589,82 €	34 970,68 €	52 819,87 €			52 819,87 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	52 819,87 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	40 661,12 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	12 158,75 €
Total affecté au c/ 1068 :	40 661,12 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du 30 mars 2021 portant adoption du compte administratif 2020 relatif au budget annexe Maison des artisans,
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 8 février 2021,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2020 sur le budget annexe Maison des Artisans de la manière prévue ci-dessus.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe SPANC – Affectation des résultats 2020

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe SPANC pour l'année 2020, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	23 283,18 €		3 397,12 €	26 680,30 €	D 1 734,15 € R - €	- 1 734,15 €	24 946,15 €
FONCTIONNEMENT	269 809,16 €		- 104 928,50 €	164 880,66 €			164 880,66 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020							164 880,66 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							- €
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							164 880,66 €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020							
Déficit à reporter (ligne 002)							0,00 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du 30 mars 2021 portant adoption du compte administratif 2020 relatif au budget annexe SPANC,
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 8 février 2021,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2020 sur le budget annexe SPANC de la manière prévue ci-dessus.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe Multi Services Saint-Aubin – Affectation des résultats 2020

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe Multi Services Saint-Aubin pour l'année 2020, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	8 709,04 €	-	9 329,78 €	620,74 €	D - € R - €	- €	620,74 €
FONCTIONNEMENT	6 604,97 €		6 342,47 €	12 947,44 €			12 947,44 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	12 947,44 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	620,74 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	12 326,70 €
Total affecté au c/ 1068 :	620,74 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du 30 mars 2021 portant adoption du compte administratif 2020 relatif au budget annexe Multi Services Saint Aubin,
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 8 février 2021,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2020 sur le budget annexe Multi Services Saint-Aubin de la manière prévue ci-dessus.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe Multi services BROSVILLE – Affectation des résultats 2020

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe Multi services BROSVILLE pour l'année 2020, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 6 315,74 €		- 3 502,79 €	- 9 818,53 €	D 252,00 € R - €	- 252,00 €	- 10 070,53 €
FONCTIONNEMENT	26 080,11 €	6 567,74 €	8 625,35 €	28 137,72 €			28 137,72 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	28 137,72 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	10 070,53 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	18 067,19 €
Total affecté au c/ 1068 :	10 070,53 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du 30 mars 2021 portant adoption du compte administratif 2020 relatif au budget annexe Multi services Brosville,
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 8 février 2021,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2020 sur le budget annexe Multi services BROSVILLE de la manière prévue ci-dessus.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe Service d'Aides à Domicile– Affectation des résultats 2020

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe Service d'Aides à Domicile pour l'année 2020, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	12 745,55 €		2 571,82 €	15 317,37 €	D - €	- €	15 317,37 €
FONCTIONNEMENT	- 24 368,70 €		- 101 699,81 €	- 126 068,51 €	R - €		-126 068,51 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020						
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						- €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :						- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020						
Déficit à reporter (ligne 002)						126 068,51 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du 30 mars 2021 portant adoption du compte administratif 2020 relatif au budget annexe Services aide à domicile,
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 8 février 2021,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2020 sur le budget annexe Service d'Aides à Domicile de la manière prévue ci-dessus.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe Zone d'activité – Affectation des résultats 2020

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe zone d'activité pour l'année 2020, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 38 664,30 €		45 474,30 €	6 810,00 €	D 8 352,50 € R 67 467,60 €	59 115,10 €	65 925,10 €
FONCTIONNEMENT	80 112,68 €	47 016,80 €	13 047,18 €	46 143,06 €			46 143,06 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020							46 143,06 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							46 143,06 €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020							
Déficit à reporter (ligne 002)							0,00 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du 30 mars 2021 portant adoption du compte administratif 2021 relatif au budget annexe zone d'activité,
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 8 février 2021,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2020 sur le budget annexe zone d'activité de la manière prévue ci-dessus.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe Office du Tourisme – Affectation des résultats 2020

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe Office du Tourisme pour l'année 2020, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 143 520,74 €		152 251,25 €	8 730,51 €	D 8 360,80 € R - €	- 8 360,80 €	369,71 €
FONCTIONNEMENT	178 368,89 €	151 416,34 €	563,12 €	27 515,67 €			27 515,67 €
<p>Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,</p> <p>Décide d'affecter le résultat comme suit :</p>							
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020							27 515,67 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							27 515,67 €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020							
Déficit à reporter (ligne 002)							0,00 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du 30 mars 2021 portant adoption du compte administratif 2020 relatif au budget annexe Office de Tourisme,
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 8 février 2021,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2020 sur le budget annexe Office du Tourisme de la manière prévue ci-dessus.